



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

République du Mali

Un Peuple- Un But- Une Foi

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**Pôle de Qualité Inter-Pays pour le Développement des Compétences Techniques et
Professionnelles (PQIP/DCTP)**

RAPPORT SUR L'EMPLOI DES JEUNES

Présenté par :
Mme DICKO Fatoumata ABDOURHAMANE
Directrice de la Direction Nationale de l'Emploi

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|--------------|
| Tableau des acronymes..... | 3 |
| Résumé..... | 4 |
| Introduction..... | 7 |
| Les données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi..... | 9 |
| Les données de base concernant le monde du travail (données chiffrées)..... | 9 |
| Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail..... | 10 |
| Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP..... | 17 |
| Les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois..... | 24 |
| Une expérience particulièrement significative d'insertion ou d'emploi des jeunes..... | 30 |
| Conclusion..... | 33 |
| Bibliographie..... | 35 |

Tableau des acronymes

| | |
|------------|---|
| ACEFOR | Appui à la Compétitivité des entreprises par la Formation Professionnelle |
| AGETIP | Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics |
| APEJ | Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes |
| CED | Centre d'Education pour le Développement |
| CERCAP | Centre d'Etude et de Renforcement des Capacités d'analyse et de Plaidoyer |
| CTOC | Comité Technique d'Orientation et de Contrôle |
| EPAM | Enquête Permanente auprès des Ménages |
| FAFPA | Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage |
| FARE | Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi |
| FIER | Formation professionnelle Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux |
| FNEJ | Fonds National pour l'Emploi Jeune |
| HIMO | Haute Intensité de Main d'œuvre |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PADDER | Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional |
| PAFIP | Programme à la Formation et à l'Insertion Professionnelle |
| PAJE Niéta | Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs |
| PAJIM | Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne |
| PAPESPRIM | Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali |
| PEJ | Programme Emploi Jeune |
| PILE | Programme d'Initiative Locale |
| PNA/ERP | Programme Nationale d'Actions pour l'Emploi en Vue de Réduire la Pauvreté |
| PROCEJ | Projet de développement des Compétences et Emploi des Jeunes |
| PRODEFPE | Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi |
| PROMIIR | Programme Multisectoriel d'Investissement Intensif à fort coefficient d'Emplois en milieu Rural |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| TEJ | Taxe Emploi Jeune |
| TFP | Taxe de la Formation Professionnelle |
| YES | Youth Entrepreneurship and Sustainability |

Résumé

Pays enclavé, le Mali couvre une superficie de 1 241 238 Km². La population totale du Mali a été estimée lors du RGPH 2009 à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes avec un taux annuel de croissance de 3,6%. Cette population est très jeune car près de 65%, a moins de 25 ans.

La population active se chiffre à 4 696 429¹ dont 1 903 889 de femmes. Plus de la moitié de cette population (3 613 609) réside en zone rurale. Sa répartition suivant les différentes tranches d'âge montre qu'environ 67,37% ont moins de 40 ans. Le chômage des jeunes constitue un problème réellement grave et très préoccupant. Le taux de chômage au Mali est de 8,22%² alors que celui des jeunes représente 10,7%³.

✓ **Les données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi :**

- a. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans: Homme :7 91%, Femme : 14,06 ;
- b. Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi: Homme : 16,87%
Femme: 46,56%) ;
- c. Nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové: 3824 ;
- d. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle: 6,85% ;
- e. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle: 92,77%.

✓ **Les données de base concernant le monde du travail :**

- a. Répartition des emplois par secteur d'activité : Primaire: 63,71% secondaire: 9,86%
Tertiaire:
26,43% ;
- b. Répartition des emplois selon le lieu d'activité : secteur urbain: 20% ; secteur rural: 80%
- c. Répartition des emplois le secteur économique: secteur formel 11,7%; secteur informel 88,3%
- d. Répartition des emplois par catégorie d'emploi : Emplois salariés: 10,05% , Indépendants: 56,11%, Auto-emploi: 1,86%; Travailleurs domestiques: 16,40%.

✓ **Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail:**

• **L'inadaptation des compétences des jeunes et notamment la déconnexion entre le monde de la formation et le monde du travail :** Il existe de façon notoire un déséquilibre entre l'offre éducative et les emplois disponibles dans l'économie. Ce déséquilibre crée des situations de chômage et de sous utilisations des qualifications disponibles.

• **La méconnaissance du marché du travail :** Nombreux sont les jeunes, notamment diplômés, qui sont en manque ou tout au plus à une insuffisance d'informations sur les prestations offertes par les services publics et privés d'emploi en termes d'écoutes, d'appui conseils, de formations sur des modules fondamentaux (techniques de recherche d'emplois, de comptabilité de base et de gestion d'entreprise) et d'opportunités de financement et de placement.

¹ EPAM 2010

² EPAM 2010

³ EPAM 2010.

- **Le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois** : les ressources financières prévues en 2012 pour ces activités au niveau des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle ne s'élevaient qu'à environ 1,5 milliards de francs CFA pour un effectif de 10 000 jeunes.

- **Le manque de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi** : L'une des grandes insuffisances des dispositifs de promotion d'emplois à l'intention des jeunes au Mali est le manque de suivi

- ✓ **Les dispositifs en projet ou en cours de réalisation pour améliorer les processus d'accès des jeunes au monde du travail :**

- **Programmes emploi jeune** : Ce programme vise à contribuer au développement économique et sociale en offrant aux jeunes de 15 à 40 ans le maximum de possibilité d'emploi tant dans le domaine de l'emploi salarié que l'auto emploi.

- **Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne** : Le dispositif entrepreneuriat du PAJM s'adresse aux jeunes de 21 à 35 ans qui ont la capacité à prendre des initiatives, de formaliser et de présenter l'ébauche d'un projet de création ou de développement d'une micro-entreprise ainsi que les principaux éléments de sa mise en œuvre et qui accepte de s'engager dans une démarche d'accompagnement dans la durée. Le projet couvre l'ensemble des régions du pays.

- **Le Projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle**: Il a pour but de contribuer à la croissance économique pour réduire la pauvreté dans la zone de couverture du programme. Spécifiquement, il vise à améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à la formation professionnelle ainsi qu'au développement qualitatif et quantitatif de produits financiers adaptés aux besoins de la petite entreprise artisanale.

- **Le Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs (PAJE Nieta)** : Il vise à renforcer les compétences des jeunes pour en faire des citoyens économiquement productifs et civiquement engagés pour eux-mêmes, leur famille et leur communauté.

- **Le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi « PRODEFPE »** : Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de croissance à travers le développement des qualifications professionnelles et des compétences des ressources humaines.

- **Le projet d'Appui à la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle** : (ACEFOR) : il vise à améliorer la compétitivité des entreprises agricoles du secteur formel et informel en adaptant l'offre de formation professionnelle à leurs besoins de compétences.

- ✓ **Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP :**

- a. **Les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel :**

- La mise en place d'un cadre de certification et de validation des acquis d'expériences ;
- La relecture de l'Ordonnance instituant les stages de formation professionnelle ;

b. Les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs :

- La Formation par apprentissage de type dual;
- Formation par apprentissage des déscolarisés et des finalistes des CED;
- Formation qualifiante par les Unité Mobile de Formation;
- La formation professionnelle continue;
- L'apprentissage traditionnel ;
- Formation des formateurs endogènes;
- La formation qualifiante.

✓ **Les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois :**

a. Les mesures pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois

- La relecture du code du travail;
- La mise en place d'un fonds à coût partagé.

b. Les moyens incitatifs existants ou de projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes et si nécessaire à les former:

- La mise en place d'outils de financement adaptés des projets des jeunes diplômés;
- Les mesures fiscales de promotion de l'emploi des jeunes (100% d'exonération pour leur première année d'activité ; 50% pour leur deuxième année d'activité ; 25% pour leur troisième année d'activité).

c. Les investissements ciblés sur le développement des métiers et d'emplois dans les secteurs considérés comme stratégiques et, si oui quels sont les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers:

- Le projet d'Appui à la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle (ACEFOR);
- Le projet « Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) »
- Le projet «Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ) ».

d. Les appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leur activité ou à qu'ils ont créée :

- La Taxe de Formation Professionnelle;
- Le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes;
- La Taxe Emploi Jeune.

Introduction :

Pays enclavé, le Mali couvre une superficie de 1 241 238 Km² et partage plus de 7000 km de frontières avec sept pays : la Mauritanie, l'Algérie, la Niger, le Burkina Fasso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

La population totale a été estimée lors du RGPH 2009 à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes avec un taux annuel de croissance de 3,6%. Cette population est très jeune car près de 65%, a moins de 25 ans.

L'économie a enregistré, une croissance moyenne autour de 4,5% sur la période 2007 – 2011. Mais, la croissance réelle du PIB en 2012, qui avait été estimée à 5,6%, s'est contractée de 1,2% suite à la crise qu'a connue le pays. Cela s'explique par un recul des activités, plus précisément dans les secteurs secondaire et tertiaire. A l'exception des productions d'or, de l'égrainage du coton, du textile, toutes les autres branches d'activité ont souffert de la crise.

Le déficit des opérations courantes (dons compris) s'est légèrement contracté de 3,3% du PIB à cause de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des transferts des revenus des travailleurs migrants.

Le taux d'inflation s'élève à 5,3% (contre 3,5% en 2011) du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers.

La pauvreté a connu une augmentation d'un point de pourcentage, passant de 41,7% en 2011 à 42,7% en 2012. Ceci pourrait s'expliquer par la mauvaise production agricole (insécurité alimentaire), la perturbation des échanges commerciaux et le faible niveau des investissements notamment publics.

Le Taux Brut de Scolarisation au premier cycle du fondamental est passé de 81,5 % en 2011 à 78,3 % en 2012. Les taux d'admission (74,6 % en 2011 à 64,9 % en 2012) et d'achèvement (58,3 % en 2011 à 54,1 % en 2012) au premier cycle témoignent d'un recul général sur la période.

Concernant le taux de réussite à l'examen final dans l'enseignement secondaire technique et professionnelle, sur 2534 candidats qui ont composé, 872 sont admis, soit un taux d'admission de 34,41%.

La situation de l'emploi n'est guère reluisante. La population active se chiffre à 4 696 429⁴ dont 1 903 889 femmes. Plus de la moitié de cette population (3 613 609) réside en zone rurale. Sa répartition suivant les différentes tranches d'âge montre qu'environ 67,37% ont moins de 40 ans.

Le chômage des jeunes est très préoccupant. Le taux de chômage est de 8,22%⁵ alors que celui des jeunes représente 10,7%⁶. Toujours d'après les résultats de l'EPAM 2010, le taux de chômage des jeunes hommes est de 7,91% contre 14,06% pour les jeunes femmes.

⁴ EPAM 2010

⁵ EPAM 2010

⁶ EPAM 2010.

Quant aux déterminants du chômage, ils sont divers : l'inadéquation entre emploi et formation; l'insuffisance chronique d'offres d'emploi, l'inexpérience des jeunes diplômés.

Pour faire face à ce fléau, le gouvernement avec l'appui des partenaires technique et financiers a conçu et mis en œuvre une série de projets/programmes visant la formation et l'insertion des jeunes par la création d'emplois.

1. Les données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi :

| Indicateurs | Taux | Année | Source |
|--|----------------|-------------|--------------------|
| a. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans | | 2010 | EPAM |
| Hommes | 7,91% | | |
| Femmes | 14,06% | | |
| Taux de jeune en situation de découragement | Non disponible | | |
| b. Taux de jeunes étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi | | 2010 | EPAM |
| Homme..... | 16,87% | | |
| Femme..... | 46,56% | | |
| c. Taux de jeunes en formation professionnelle ou EFTP ; | Non disponible | | |
| d. Taux d'insertion des jeunes en fin de formation professionnelle ou EFTP. | Non disponible | | |
| e. Taux ou nombre de jeunes en apprentissage : | | | |
| - apprentissage tradition..... | 46 000 | 1998 à 2013 | APCMM |
| - apprentissage rénové | 3 824 | 2010 | Rapport 2012/ DNFP |
| f. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle ; | 6,85% | 2010 | EPAM |
| g. Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle | 92,77% | 2010 | EPAM |

2. Les données de base concernant le monde du travail (données chiffrées)

| | | | |
|--|--------|------|------|
| a. Répartition des emplois par secteur d'activité | | | |
| - Primaire..... | 63,71% | 2010 | EPAM |
| - secondaire | 9,86% | | |
| - Tertiaire..... | 26,43% | | |
| b. Répartition selon le lieu d'emploi | | | |
| secteur urbain | 20% | 2010 | EPAM |
| secteur rural | 80% | | |
| c. Répartition des emplois selon le secteur de l'économie | | | |
| secteur formel | 11,7% | 2010 | EPAM |
| Secteur informel..... | 88,3% | | |
| d. Répartition des emplois par catégorie | | | |
| Emplois salariés..... | 10,05% | 2010 | EPAM |
| Indépendants..... | 56,11% | | |
| auto-emploi..... | 1,86% | | |
| travailleurs domestiques..... | 16,40% | | |

3. Les difficultés d'accès des jeunes au monde du travail:

a. Les diagnostics portés sur la situation de l'emploi des jeunes et notamment sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'emploi :

Une des caractéristiques de la population est sa forte croissance avec un taux de **3.6%**. La structure de cette population suivant l'âge montre que les jeunes âgés de **15 à 40 ans** représentent **37%** de la population totale estimée à **14 528 662** habitants. L'analyse intra groupe permet de constater que la population masculine de 15 à 40 ans représente **35%** de la population totale masculine tandis que la population féminine correspond à **38%** de la population totale féminine.

Cette forte proportion des jeunes crée d'immenses défis en termes de prise en charge et particulièrement en termes de création d'emplois durables et de qualité. Or, les effets des récentes crises économiques et financières, n'ont pas été favorables à la prise d'initiatives relatives à l'emploi des jeunes et à la réduction de la pauvreté.

Ainsi comme dans la plupart des pays africains, la situation générale de l'emploi reste très critique. On note en effet une montée croissante du chômage et du sous-emploi qui touche plus sévèrement les jeunes. Les conditions d'entrée sur le marché du travail, et les conditions d'exercice d'une profession demeurent particulièrement difficiles. Dès lors ce sont les jeunes femmes et les jeunes hommes qui continuent de faire les frais des déséquilibres constatés sur le marché du travail et de l'emploi.

En effet, les taux de chômage sur les différentes tranches d'âge comprises entre 15 et 40 ans varient de **7% à 14%**⁷.

Selon les résultats de l'EPAM, **14%** de la population jeune âgée de 20 à 29 ans reste grandement touché par le chômage. Cet état de fait est confirmé par les résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes dans le cadre de l'étude de faisabilité de projets pilotes pour l'emploi des jeunes⁸ où **39,4%** d'entre eux exercent actuellement un emploi contre **66,6%** qui n'ont pas d'emplois.

Parmi ceux-ci **27,1%** souhaitent travailler dans un secteur salarié quel qu'il soit ; **27%** dans un secteur en lien avec leur profession et **33%** veulent s'insérer quel que soit le type d'activité ou le type d'emploi proposé et **12%** qui ne cherchent plus d'emploi.

La situation de l'emploi des jeunes n'est guère reluisante. Quant aux déterminants du chômage, ils sont divers : l'inadéquation entre emploi et formation; l'insuffisance chronique d'offres d'emploi, l'inexpérience des jeunes diplômés.

Plusieurs difficultés émaillent le parcours des jeunes dans leur processus de recherche d'emploi. Il s'agit notamment du manque de financement (**76,7%**), du manque d'opportunités (**13,7%**), de l'inadéquation entre profil et offre d'emploi et bien d'autres entraves.

⁷ EPAM 2010

Les jeunes surtout ceux des milieux ruraux ont une connaissance limitée des institutions et programmes œuvrant dans le cadre de la promotion de l'emploi. Ceci constitue sans aucun doute un handicap majeur pour leur insertion sur le marché du travail vu les opportunités dont ces institutions et programmes sont porteurs aujourd'hui.

Le sous-emploi est subi par les jeunes qui n'ont pas l'expérience que requièrent les postes qui leur sont attribués. Ces jeunes touchent des salaires dérisoires et sont victimes de discrimination de tout genre.

b. La part, dans ces difficultés, des problèmes liés à :

i. l'inadaptation des compétences des jeunes et notamment à la déconnexion entre le monde de la formation et le monde du travail :

Il existe de façon notoire un déséquilibre entre l'offre éducative et les emplois disponibles dans l'économie. Ce déséquilibre crée des situations de chômage et de sous-utilisation des qualifications disponibles. Il y a, en effet, **environ trois fois plus de jeunes** sortants annuellement de l'enseignement supérieur que d'emplois de cadres offerts par an et **1,7 fois plus de jeunes sortants** de l'enseignement secondaire et du second cycle du fondamental que d'emplois d'employés et d'ouvriers qualifiés par an.

Seuls 41% des sortants du supérieur occupent un poste de cadre dans le secteur moderne ; les autres sont sans emploi (**25% des chômeurs**) ou occupent des emplois qui ne nécessitent pas un tel niveau de qualification (situation de sous-emploi). Le taux de chômage des sortants du secondaire est également élevé (**16%**) et leur taux d'insertion dans le secteur moderne demeure faible (**16% de cadres et 44% d'employés/ouvriers**).

ii. la méconnaissance du marché du travail :

Les jeunes sont confrontés à une méconnaissance du marché du travail. En effet, nombreux sont les jeunes, notamment diplômés, qui sont en manque ou tout au plus à une insuffisance d'informations sur les prestations offertes par les services publics et privés d'emploi en termes d'écoutes, d'appui conseils, de formations sur des modules fondamentaux (techniques de recherche d'emplois, de comptabilité de base et de gestion d'entreprise) et d'opportunités de financement et de placement. Les modalités d'accès aux différents dispositifs d'insertion sont jugées complexes par la grande majorité des publics cibles. En effet, elles sont généralement adaptées pour des publics instruits, urbains ou semi-urbains alors que la majorité des jeunes maliens vivent dans le milieu rural. En outre, elles sont méconnues par ces publics. Les services chargés de la promotion de ces dispositifs opèrent surtout au niveau des capitales régionales et les dispositifs d'accueil et d'information, lorsqu'ils existent, sont généralement inefficaces.

iii. le manque d'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois :

L'acquisition de qualifications professionnelles à travers des dispositifs d'apprentissage et de reconversion constitue une question stratégique dans la promotion de l'emploi des jeunes. Paradoxalement, elle reste encore insuffisamment prise en compte au niveau des financements

nationaux. Ainsi, les ressources financières⁸ prévues en 2012 pour ces activités au niveau des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle ne s'élevaient qu'à environ 1,5 milliards de francs CFA pour un effectif de 10 000 jeunes

Aussi, malgré les ressources financières importantes mobilisées par le Gouvernement pour accompagner les jeunes porteurs de projets, l'accès au crédit reste encore très difficile pour ces derniers. Les banques et les institutions de financement restent toujours très réservées par rapport à ce public. En outre, les services de l'Etat impliqués dans le financement des projets des jeunes ne sont pas suffisamment outillés pour mieux négocier avec les institutions bancaires et de financement. Les produits financiers proposés ne sont pas adaptés et ne prennent pas en compte la diversité de la situation des jeunes porteurs de projets. En plus, ces produits varient constamment du tout subvention au tout financement bancaire en fonction des rapports de force entre les équipes de mise en œuvre, la tutelle administrative et les contingences politiques contribuant ainsi à la désorientation des jeunes.

En définitive, les lignes de financement mises en place semblent profiter plus aux institutions de financement qu'aux promoteurs de projets que sont les jeunes.

iv. le manque de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi :

L'une des grandes insuffisances des dispositifs de promotion d'emplois à l'intention des jeunes est le manque de suivi. En effet, cette insuffisance se ressent dans le taux de remboursement des investissements consacrés.

v. *l'absence d'autres moyens et ressources:*

Le manque de culture entrepreneuriale des jeunes : La création de PME/PMI constitue un créneau porteur pour les jeunes dans le cadre de la promotion de l'emploi. Cependant force est de constater que le système éducatif malien ne prépare pas le jeune à entreprendre. En effet, le système éducatif continue encore, plus de 30 ans après le début des réformes économiques, à former principalement pour la Fonction publique. En effet, l'offre de formation, malgré les différentes tentatives de réforme, n'est pas encore arrivée à faire sa mutation. Ainsi, les programmes de formation ne prennent pas en compte le développement de la culture entrepreneuriale et le leadership. Cela ne favorise pas une autonomisation des jeunes sur le marché de l'emploi.

c. Les dispositifs en projet ou en cours de réalisation pour améliorer les processus d'accès des jeunes au monde du travail :

➤ *Le programme emploi jeunes (PEJ II) :*

Il est adopté pour la période allant de 2011 à 2016 et est doté d'un financement prévisionnel de plus de 38 milliards de francs CFA. Ce programme comporte les composantes suivantes : le renforcement de l'employabilité des jeunes à travers des dispositifs de stage qualification, d'apprentissage, de reconversion et de développement de chantiers école, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, le renforcement du dispositif de financement de projets portés par les jeunes à travers des financements directs, des garanties de projets et de suivi des projets financés. Le renforcement de capacités n'en demeure pas moins une composante à part. Les actions de l'APEJ portent également sur des travaux HIMO (aménagement de périmètres irrigués pour la culture du riz et de plantations, de marres et d'étangs, constructions de pistes rurales etc.) afin d'y installer des jeunes, notamment les ruraux.

○ *Plan de financement du programme :*

| Source de financement | Montant | Pourcentage |
|--|-----------------------|-------------|
| Gouvernement | 24 892 206 550 | 67,31% |
| Bailleurs de fonds Bi et Multilatéraux | 5 000 000 000 | 13,52% |
| Banques et institution de microcrédit | 3 622 990 872 | 5,47% |
| Patronat | 935 828 135 | 2,53% |
| Bénéficiaires | 1 457 250 000 | 3,94% |
| Fonds revolving | 2 670 788 750 | 7,22% |
| Total | 38 579 064 407 | 100% |

➤ *Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne :*

La mise en place du Programme d'Appui à la Jeunesse Malienne (PAJM) a été décidée à la sortie du 23^{ème} sommet Afrique-France tenu à Bamako en décembre 2005 sur le thème : «La jeunesse africaine, sa vitalité, sa créativité, ses aspirations ». Le PAJM a bénéficié d'un financement de la coopération française d'un montant de 2 millions d'euros pour une durée de cinq ans à partir de 2008 dont 1,4 millions pour la composante « Jeunesse et Entrepreneuriat ».

Le dispositif entrepreneuriat du PAJM s'adresse aux jeunes de 21 à 35 ans qui ont la capacité à prendre des initiatives, de formaliser et de présenter l'ébauche d'un projet de création ou de développement d'une micro-entreprise ainsi que les principaux éléments de sa mise en œuvre et qui accepte de s'engager dans une démarche d'accompagnement dans la durée. Le projet couvre l'ensemble des régions du pays.

L'originalité du programme est sa stratégie d'intervention qui lie étroitement la formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, accompagnement-suivi et accès au crédit. Cette stratégie est structurée autour de trois piliers qui sont :

- *La formation à l'entrepreneuriat et à la gestion :*

La formation à l'entrepreneuriat et à la gestion est la première étape du parcours du jeune après sa sélection. Elle est considérée comme une des principales clés de la survie des entreprises créées.

Elle a pour objet de donner confiance au jeune, candidat à la création d'entreprise en l'aidant à prendre la mesure de ses capacités et de ses faiblesses. Il permet de mesurer surtout la capacité entrepreneuriale du jeune.

- *L'accompagnement et le conseil :*

L'accompagnement et le conseil sont jugés essentiels au succès de la création d'entreprise. Ils visent à aider le jeune entrepreneur dans ses premières démarches et à éviter le découragement face aux premières difficultés. Ils sont assurés par des Conseillers formés à cet effet. Ce dispositif prévoit un suivi de proximité d'une durée de 18 mois qui comprend l'accompagnement à l'installation et au démarrage, le diagnostic de l'entreprise, le conseil personnalisé, le suivi du remboursement du prêt.

- *L'accès au crédit :*

Le financement est assuré par l'octroi d'un prêt de la Banque Malienne de Solidarité (BMS) de 1 à 5 millions de francs CFA complété par un apport personnel d'au moins 5 % du coût du projet. Le prêt est accordé pour une durée maximale de 24 mois au taux fixe de 10%, avec un premier remboursement qui n'intervient qu'au bout du 3^{ème} mois. L'accès au crédit repose sur un mécanisme de garantie⁹ géré par le Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE). La garantie peut aller jusqu'à 4 millions de francs CFA et couvrir jusqu'à 80 % du capital non remboursé.

Les décisions d'accorder ou non un crédit sont instruites séparément par la banque (BMS) et le Fonds (FARE) à partir de trois critères : analyse du risque au regard de la rentabilité économique du secteur d'activité, la zone géographique et l'adéquation du projet à l'expérience passée du promoteur. L'examen du dossier peut être complété par un entretien avec le jeune promoteur.

Les réalisations du projet (formation et financement) au 31 décembre 2011 sont : **2 459** dossiers déposés ; **581** promoteurs (**soit 24 %**) formés dans **35** sessions de formation ; **303** dossiers ont bénéficié d'un prêt, soit **52%** des admis en formation et **12 %** des dossiers déposés ; **13 promoteurs** ont bénéficié d'un 2^{ème} prêt ; **55%** des projets financés sont des créations d'entreprises ; **68 %** des entreprises sont toujours en activité ; le taux de remboursement moyen obtenu s'élève à **74%**.

Le montant total des financements de projets s'élève à **538 000 000 FCFA**.

⁹ Dans le cadre du PAJM, un fonds de garantie, d'un montant de 459 000 000 FCFA, a été mis en place. La gestion de ce Fonds est confiée au FARE. Les fonds sont logés à la BMS qui les rémunère au taux de 4%, rémunération qui contribue aux frais de gestion du FARE.

➤ ***Le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional***

Le Mali a obtenu du Fonds Africain de Développement (FAD) un financement d'un montant de 10 millions d'Unités de Compte soit environ **7,37 milliards** de francs CFA pour la réalisation du PADDER.

Le PADDER couvre cinq régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Il sera exécuté sur une période de quatre ans (2009-2012), à travers trois composantes :

Composante 1 « Renforcement du cadre institutionnel, organisationnel et de gouvernance territoriale de la décentralisation économique » ;

Composante 2 « Appui à la dynamique du développement économique régional » ;

Composante 3 « Gestion du projet ».

Le programme contribue à l'insertion des jeunes à travers sa composante 2. En effet, cette composante a deux objectifs spécifiques qui sont: (i) contribuer à la modernisation du secteur privé régional et à l'amélioration de sa performance, (ii) promouvoir la visibilité économique des femmes et des jeunes.

Ce projet innovant qui a fait ses preuves en matière d'insertion des jeunes dans d'autres pays¹⁰ de la région tarde à avoir des résultats probants au Mali. Des retards importants sont accusés dans la mise en œuvre. L'ensemble des parties impliquées portent une part de responsabilité. Les intervenants sont pluriels et les intérêts divergents. Le dispositif de gestion des activités confiées au FAFPA ne semble pas assez performant car manque d'autonomie à l'instar des autres pays.

Par ailleurs, les Guichets uniques ne sont pas encore créés et les activités réelles d'appui et de promotion du secteur privé n'ont jusqu'à présent pas démarré.

➤ ***Le Projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle (PAFIP) :***

Ce projet a été initié dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Mali et celui du Grand-duché du Luxembourg pour la période 2011-2014. Il a pour but de contribuer à la croissance économique pour réduire la pauvreté dans la zone de couverture du programme. Spécifiquement, il vise à améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à la formation professionnelle ainsi qu'au développement qualitatif et quantitatif de produits financiers adaptés aux besoins de la petite entreprise artisanale. C'est un projet pilote pour le ministère en charge de la formation professionnelle et de l'emploi. En effet, il établit un lien direct entre les activités de formation et d'insertion professionnelle. Il prévoit aussi une plus grande responsabilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre. A ce titre, il prévoit un transfert de compétences de la Direction Générale à la Coordination Régionale de l'Agence dans le financement de projets de jeunes et une responsabilisation des acteurs régionaux dans le choix des projets à financer.

¹⁰ Exemples de la Côte d'Ivoire et du Niger.

Le coût du programme est **11,807** millions répartis entre le Gouvernement du Luxembourg pour **9,314** millions de francs CFA (**14, 2** millions d'euros) et celui du Mali pour une contribution de **2,493** millions de francs CFA (**3,8** millions d'euros).

Toutes les activités et tâches prescrites dans ce programme concourent à l'insertion des jeunes. En effet, le projet prévoit de former et d'insérer **16 000** jeunes dans la région de Ségou et dans le cercle de Yorosso (région de Sikasso) et de soutenir financièrement **285** projets de MPE et **1970** projets de jeunes.

➤ ***Le Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs (PAJE Nieta) :***

Le Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs (PAJE-NIETA) est financé par le Gouvernement américain à travers l'USAID pour une durée de cinq ans (octobre 2010 à septembre 2015). Il vise à renforcer les compétences des jeunes maliens pour en faire des citoyens économiquement productifs et civiquement engagés pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés. Plus spécifiquement, il contribuera à lutter contre la pauvreté à travers l'acquisition d'un minimal éducatif, de qualification professionnelle et l'appui à l'insertion économique pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés. Il devait concerner **12 000** jeunes garçons et filles ruraux et périurbains de 14 à 25 ans, provenant de **200** villages répartis entre les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso pour un montant de **25 millions de dollars**.

Le projet appuiera également des jeunes volontaires et des associations de jeunes pour coordonner ses activités et encadrer leurs pairs dans toutes les activités de formation. Pour ce faire, un corps de jeunes volontaires est créé et **200** jeunes diplômés sans emploi seront formés et accompagneront les jeunes bénéficiaires durant tout le processus.

Ce projet a créé **53** emplois permanents à travers l'engagement de **100** volontaires et **15** agents de programme. Il a aussi soutenu la formation de **5 532** jeunes femmes et hommes dans **100** villages des cercles de Kita (région de Kayes), Fana (région de Koulikoro) et Bougouni (région de Sikasso).

➤ ***Le Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé :***

Le budget du PAPESPRIM se chiffre à **16 279 960 000 FCFA**, cofinancé par la coopération danoise (DANIDA) et le gouvernement. La contrepartie nationale est de **300 000 000 FCFA** par an sur les cinq (5) ans de 2008 à 2012.

L'objectif de développement du programme est d'aider le secteur privé à contribuer de manière significative et durable à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'emploi au Mali. Dans cette optique les jeunes constituent une des cibles de ce programme qui se décline en trois composantes que sont :

Composante A : Amélioration du cadre de formulation des politiques et stratégies, de la coordination et du suivi de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'objectif de développement de la composante est que « les institutions nationales et régionales chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle possèdent les capacités nécessaires pour le cadrage, la coordination et le suivi du développement du secteur privé ».

Les axes principaux de la composante sont :

- le renforcement des capacités de la Direction Nationale de l'Emploi (DNE) en matière de formulation, de mise en œuvre, de coordination et de suivi des politiques, stratégies et programmes de promotion de l'emploi dans le secteur privé et d'analyse et de surveillance du marché de travail aux niveaux national et régional.
- le renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) en matière de formulation, de mise en œuvre, de coordination et de suivi des politiques, stratégies et programmes de formation professionnelle aux niveaux national et régional.

La stratégie de la composante reposera essentiellement sur les points suivants :

- Le développement des capacités nationales et régionales à planifier et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes de promotion de l'emploi et de formation professionnelle en appui au secteur privé ; la DNE et la DNFP assurant le leadership national du processus et les DRTEFP le leadership régional.
- Intégration et cohérence avec les orientations politiques nationales (CSLP II, Politique Nationale de l'Emploi (PNE), Politique Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnelle, Politique de Décentralisation, politiques sectorielles, plan d'actions, etc.), se traduisant au niveau du montage et des activités proposées.
- Approche programme : La gestion technique, administrative et financière se fait à travers les systèmes appropriés au niveau national, déconcentré et décentralisé.

Approche régionale : La composante A interviendra dans deux régions (Mopti et Ségou).

Composante B : Appui aux petites et moyennes entreprises au niveau régional

Composante C : Amélioration de l'accès à la micro finance

La promotion de l'emploi des jeunes est incluse dans la composante B du programme dont la mise en œuvre est directement confiée aux Conseils Régionaux (ex-Assemblées Régionales) de Ségou et de Mopti.

A ce niveau, il est attendu du programme, en 5 années (de 2008 à 2012), un appui direct à près de **120 organisations professionnelles** du secteur privé, **60 prestataires** de services, **150 entreprises de femmes** accompagnées et appuyées pour l'accès à des équipements, **200 jeunes** accompagnés et appuyés pour développer/créer leurs entreprises, **500 entreprises** appuyées directement pour le financement de leurs projets. Il est prévu **200 millions de francs CFA** pour le financement des projets des jeunes.

➤ *Le Programme de formation et d'insertion des jeunes des Camps de Jeunesse :*

L'axe III du Programme National de Promotion de la Jeunesse 2006-2008, relatif à l'insertion socio-économique des jeunes, visait à développer les aptitudes de recherche d'emploi des jeunes

et leur insertion. Une des stratégies de cet axe porte sur la mise en place d'un dispositif d'encadrement et d'assistance spécifiques des jeunes par l'offre de formation dans les ateliers des camps de jeunesse, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté en milieu/ jeunes.

Créés par Décret N° 02-427/P-RM du 09 septembre 2002, les camps de jeunesse ont pour missions de :

- promouvoir chez les jeunes la culture du patriotisme, du civisme, de la citoyenneté, de la paix et de la démocratie ;
- assurer aux jeunes une formation favorisant leur insertion socio- économique ;
- faire apprendre aux jeunes les techniques d'animation et de loisirs ;
- offrir aux jeunes un cadre idéal de regroupement et de loisirs ;
- promouvoir chez les jeunes la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

De 2004 à 2010, **850 jeunes** ont été formés dans les trois camps (Kidal, à Soufouroulaye et Toukoto).

➤ *Le dispositif de financement des AGR piloté par le PNA/ERP :*

Le Programme National d'Actions En vue de la Réduction de la Pauvreté est conçu actuellement pour lutter contre la pauvreté au niveau des couches vulnérables. Il est organisé autour des activités génératrices de revenus (AGR) des femmes, des jeunes et des handicapés regroupés en association ou non. Il est financé sur un fonds national à partir du budget spécial d'investissement entre **100 et 200 millions** par an.

○ *Les réalisations au titre de l'année 2013 se présentent ainsi :*

| Réalisations | Nombre |
|---|--------|
| Formation et dotation des jeunes apprentis en permis de conduire | 180 |
| Réalisations de puits à grand diamètre en chantier école avec la formation de 18 puisatiers | 2 |
| Formation des jeunes en technique de creusement de puits | 18 |
| Octroi de kits blanchissage à gaz | 60 |
| Appui aux femmes de la région de Tombouctou dans les AGR | 80 |
| Dotation de communes rurales du nord en mototaxis ambulances | 15 |
| Dotation d'écoles en tables-banc | 600 |

➤ *La Bourse de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :*

Initiée en 2009 par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Bourse de l'Emploi est conçue comme une foire des offres de formation et d'opportunités de création de petites entreprises en direction des jeunes maliens. L'objectif principal est d'accélérer les procédures d'accès aux offres des services de l'emploi et de la formation pour les jeunes. Il vise

aussi à permettre à des personnes aujourd'hui éloignées de ces services, en particulier les jeunes ruraux, d'accéder facilement à leurs offres. Les offres de formation sont des bons de formation. Les offres de création de petites entreprises sont des kits d'équipements disponibles permettant de faciliter l'insertion des jeunes. C'est ainsi que la première édition de la Bourse de l'Emploi a été organisée en 2010. Lors de cette édition, 2510 kits d'équipement ont été offerts par l'ensemble des départements ministériels sectoriels dans les domaines divers comme l'aviculture, l'embouche, la production et la commercialisation de produits laitiers, l'eau, l'agriculture, les équipements agricoles, la sonorisation, la production d'aliments bétail, etc. Ces kits ont été offerts à des jeunes diplômés ou non désirant s'installer dans l'un des domaines concernés.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les bons de formation présentés lors de cette édition étaient au nombre de **10 791 et 10 bons d'équipements** de centres de formation professionnelle.

Le taux de réalisation¹¹ de cette édition au 30 avril 2010 était de 68,35% pour un coût d'environ **5 096 737 957 FCFA** et la création ou la consolidation de **2 328** opportunités d'insertion.

Fort de ce succès et de l'engouement créé autour de cet événement, une 2^{ème} édition fut organisée en 2012. Les offres se répartissent entre **306 kits et 10 377 bons** de formation.

Tous ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre du ***Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi « PRODEFPE »*** : Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de croissance à travers le développement des qualifications professionnelles et des compétences des ressources humaines.

4. Les mesures en projet ou en cours dans le domaine du DCTP :

a. Les réformes en projet ou en cours de réalisation pour actualiser les dispositifs et parcours de formation existants en fonction des compétences requises par le monde économique et professionnel :

- la mise en place d'un cadre de certification et de validation des acquis d'expériences ;
- la mise en place du Programme Emploi Jeune avec une composante intitulée « Composante Employabilité » consacrée à améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'apprentissage, les stages de qualification professionnelle, l'organisation de chantiers écoles et les stages de reconversion ;
- la relecture prévue de l'Ordonnance instituant les stages de formation professionnelle ;
- l'adoption de la Politique Nationale de Formation Professionnelle en 2009 et de son plan d'actions « le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en 2011 dont la première phase de mise en œuvre va coûter plus de 300 milliards de francs CFA sur trois ans.

¹¹ Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Bourse publiée par le MEFP le 30 avril 2010.

Le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi « PRODEFPE » vise à contribuer à la réalisation des objectifs de croissance à travers le développement des qualifications professionnelles et des compétences des ressources humaines.

De façon spécifique, le PRODEFPE vise à:

- assurer les compétences professionnelles de base ;
- renforcer les compétences professionnelles des actifs ;
- favoriser l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes issus des structures de formation
- améliorer l'image de la formation professionnelle.

Le PRODEFPE comporte six composantes que sont :

✓ ***Composante 1 : Renforcer la capacité institutionnelle, de pilotage et de gestion de la formation professionnelle.***

La mise en œuvre du PRODEFPE nécessite des réformes institutionnelles et la mise en place d'un mécanisme de pilotage qui sera constitué d'organes d'orientation et de suivi, ainsi que d'instances de contrôle et de régulation. Ce mécanisme sera appuyé par un système d'informations qui permet de mesurer régulièrement l'atteinte des objectifs tracés.

✓ ***Composante 2 : Créer et opérationnaliser une capacité nationale d'ingénierie***

148 référentiels de et programmes devront élaborer en fonction de la cible et de l'utilisation future de la compétence à transférer. Ceci devra prendre en compte l'esprit entrepreneurial, la culture scientifique et technologique, les TIC, la dimension environnementale, genre et sida. Un système de certification et de validation des acquis sera mis en place, par souci de valorisation de la formation professionnelle, de l'établissement d'équivalence avec d'autres modes formels d'éducation et de formation, de promotion de développement personnel et d'évolution du parcours professionnel.

✓ ***Composante 3 : Développer l'offre de formation dans les filières porteuses***

Le dispositif mettra à profit toutes les opportunités et expériences réussies de développement de qualifications, dans une démarche pragmatique de démultiplication de l'offre. Ainsi les entreprises, les ateliers, les exploitations agricoles, les centres privés et publics de formations sont davantage mis à contribution ou contractualisés.

Pour cela, l'encouragement au développement de la formation continue et de la formation qualifiante à travers l'offre publique et privée constitue l'un des aspects importants du programme.

✓ ***Composante 4 : Organiser la formation dans les filières porteuses***

Cette composante couvre toutes les activités de prise en charge des apprenants, en formations initiale ou continue, partant de l'accueil de ces apprenants jusqu'à leur délivrer des diplômes ou attestations de formation en passant par la préparation des emplois du temps, la préparation des espaces de formation, la fourniture des matières d'œuvre nécessaires à la formation et la prise en charge de tous les autres frais liés à la formation.

✓ **Composante 5 : Faciliter l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes formés**

Le programme apportera une contribution importante à l'amélioration de l'insertion des jeunes et femmes à travers notamment la refonte des programmes de formation la mise en place des programmes de promotion d'emploi de façon à intégrer la préparation à la création de l'auto-emploi et le développement des compétences en gestion, la dotation en premiers équipements pour les sortants des structures concernées afin de promouvoir l'installation à compte propre, le soutien aux associations s'occupant d'aide à l'insertion de ces populations.

✓ **Composante 6 : Promouvoir la communication :**

L'amélioration de l'image de la formation professionnelle et la réussite du PRODEFPE nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication qui vise à la fois les bénéficiaires de la formation (les jeunes, les parents, les agents en situation de travail, les entreprises...) ainsi que les intervenants et partenaires directs et indirects dans la mise en œuvre du programme (les départements directement concernés, les départements concernés indirectement, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers).

La première phase (période : 2013-2015) de mise en œuvre du programme coûtera **307 135 712 000 FCFA** en investissement et fonctionnement, en continuation et en mesures nouvelles.

b. Les dispositifs de formation en projet ou en cours de réalisation pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par les secteurs stratégiques ou porteurs :

➤ *La Formation par Apprentissage de type dual:*

C'est un système de formation permettant d'établir un lien entre l'apprentissage traditionnel et le système formel, dont le principe consiste à renforcer les connaissances pratiques de l'apprenti acquises dans un atelier, avec des connaissances complémentaires (théoriques et pratiques) dans un centre de formation professionnelle.

- Elle s'adresse à des jeunes hors du circuit formel de formation ayant un pré requis (un niveau minimum d'alphabétisation) et étant en situation de travail dans un atelier/entreprise artisanale au moins une année.
- Elle se passe dans deux lieux (l'atelier et le centre de formation) d'où la dualité.
- L'accès à la formation est conditionné à la réussite de l'apprenant au test d'entrée.

➤ *Formation par Apprentissage des Déscolarisés et des Finalistes des CED*

- Conçue pour répondre aux besoins de formation des jeunes déscolarisés et des finalistes des CED. Elle nécessite :
 - un centre de formation pour les contenus théorique et pratique ;
 - un atelier partenaire pour le stage pratique ;
 - dans certaines zones la formation est entièrement assurée par les Maîtres Artisans.

- Durée de Formation : elle varie entre 5, 9 et 15 mois selon les filières.
- Outils : Ce sont :
 - Les Programmes de formation pour les centres (Adaptation des programmes existants) ;
 - Les Supports de cours élaborés adaptés
- Couverture spatiale: Toutes les régions du Mali sont couvertes;

➤ *Formation Qualifiante par Unité Mobile de Formation*

Le dispositif d'Unité Mobile de Formation relève d'une offre de formation qualifiante de proximité. Elle est initiée pour la prise en charge des jeunes en milieu rural qui s'inscrivent dans des filières agro-Sylvio-pastorales. Elle facilite l'insertion des jeunes dans les activités productrices et résout les problèmes d'hébergement.

➤ *La formation professionnelle continue :*

C'est la formation professionnelle destinée aux travailleurs permettant leur adaptation aux changements des techniques et des conditions de travail. Elle favorise leur qualification professionnelle. C'est toute forme de perfectionnement professionnel destiné à compléter ou à développer des qualifications préalablement acquises dans le cadre d'une formation de base ou d'une formation initiale.

➤ *L'apprentissage :*

C'est l'acquisition de connaissances par la formation, l'expérience, l'influence d'une organisation, d'une équipe, d'un individu et la volonté d'apprendre.

Le terme « apprentissage » est utilisé fréquemment pour désigner tout processus d'acquisition de connaissances, d'habilités et de comportements par des activités de développement.

➤ *Formation des formateurs endogènes :*

C'est un processus par lequel un maître artisan est désigné au sein d'une organisation professionnelle pour prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre des sessions de formation technique des membres de l'association.

Il doit :

- être techniquement compétent avec une expérience confirmée dans le métier ;
- avoir des aptitudes pédagogiques.

➤ *La formation qualifiante :*

C'est une formation qui contient dans son programme des séquences d'acquisition de savoir-faire technique. Elle ne donne pas lieu forcément à l'attribution d'un titre ou d'un diplôme homologué.

Ainsi les apprenants acquièrent à travers cette formation des compétences leur permettant d'exercer des activités génératrices de revenus.

A l'occasion de ces formations, les apprenants peuvent recevoir des compléments de culture générale et d'alphabétisation fonctionnelle. Cette formation se passe entièrement dans un centre de formation.

➤ *Situation des programmes révisés et des programmes élaborés:*

| Programme révisés | | Programmes élaborés |
|-------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Année 2012 | | |
| Agroalimentaire | Froid climatisation | Céréale sèche |
| Carrelage | Maçonnerie | Chaudronnerie |
| Coiffure esthétique | Mécanique auto | Elevage porc |
| Coupe et coudre | Menuiserie bois | Elevage ruminant |
| Construction métallique | Peinture bâtiment | Mécanique engins à 2 roues |
| Electricité bâtiment | Plomberie sanitaire | Restauration cuisine |
| Electronique | Teinture | Semencier |
| Année 2013 | | |
| NEANT | | Banco stabilisé |
| | | Installateur solaire photovoltaïque |
| | | Maraîchage |
| | | Conducteur engins lourds |
| | | Pisciculture |
| | Apiculture | Technique pose de pavés |
| | Ferromerie d'art | |
| | Aviculture | Agents d'assainissement |

c. Les mesures prises pour renforcer les compétences des entrepreneurs et maîtres d'apprentissage du secteur informel afin de les aider à mieux former les jeunes dont ils ont la charge :

Le Mali commence à entreprendre des actions pour la connaissance du secteur informel afin de le structurer tout en leur apportant des aides significatives. C'est ainsi que dès 2014, des collectes à partir de la capitale seront organisées afin de les dénombrer et de déterminer leurs caractéristiques principales. C'est seulement après, que des mesures ciblées pourront être prises pour renforcer leurs compétences.

d. Les partenariats existants ou projetés permettant de mieux associer les acteurs économiques et professionnels à la conception, mise en œuvre et réalisation de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail :

Le secteur privée (entreprise, promoteur privée), la société civile (ONG, organisation et association professionnelle) interviennent dans les financements, la conception et la mise en œuvre de la formation professionnelle.

e. comment définiriez-vous le changement de paradigme à effectuer dans votre pays pour mettre l'accès à l'emploi au cœur des priorités des systèmes d'éducation et de formation ?

Le besoin d'adapter les qualifications et les compétences de la main d'œuvre à la demande des entreprises et autres acteurs économiques est la principale raison d'être des dispositifs de formation. Ce besoin concerne aussi bien le secteur informel que le secteur formel. L'existence d'un chômage structurel important est souvent considérée comme une indication de cette mauvaise adéquation entre l'offre et la demande de travail. Il y a une relation étroite entre les compétences acquises dans le système de formation initiale et le besoin de dispositifs de formation dans le cadre de la politique nationale de l'emploi.

Pour changer le paradigme, il est important de constamment rechercher la synergie entre les systèmes d'éducation et de formation et l'insertion professionnelle. Les préoccupations suivantes peuvent être signalées dans le cadre de ce changement :

- la réponse à la demande de qualification par une offre pertinente et de qualité afin d'assurer une adéquation de l'offre et de la demande de qualifications ;
- l'amélioration des compétences pour établir des capacités et des systèmes de connaissances ;
- la collecte, la mise à jour et la diffusion des informations sur les besoins de qualifications présents et à venir et l'adaptation de l'offre en temps voulu de la formation professionnelle et entrepreneuriale ;
- le renforcement de la coordination entre le développement des compétences et les entreprises pour ajuster l'offre et la demande de qualification.

5. Les mesures en projet ou en cours pour favoriser la création d'emplois :

a. Les mesures pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs économiques afin de les aider à développer leurs activités et ainsi à créer davantage d'emplois ?

- La relecture en cours du code du travail pour renforcer l'accès à la formation professionnelle pour les acteurs économiques ;
- La mise en place prochaine d'un fonds à coût partagé pour les PME/PMI permettant de financer les produits non financiers (formation ; études de marché, etc.) et en partie l'investissement.
- Le renforcement des missions du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) alimenté par la Taxe de Formation Professionnelle.

b. Les moyens incitatifs existants ou de projet pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes et si nécessaire à les former

➤ La mise en place d'outils de financement adaptés des projets des jeunes diplômés :

La promotion de l'auto-emploi par la création d'entreprise a été soutenue par la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière de développement de la micro finance.

Elle a été aussi accompagnée par la mise en place d'un système de garantie du financement des projets des jeunes diplômés à travers le **Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE)**. Le FARE est une association à but non lucratif exécutant une mission d'intérêt général, créé par quatre institutions qui sont l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et la Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance (CNAR). Son capital initial était de 310 millions de francs CFA. Depuis sa création, le FARE a garanti environ 1,8 milliards de francs CFA de prêt à la création et au développement d'entreprises.

➤ *Les mesures fiscales de promotion de l'emploi des jeunes*

Pour la promotion de l'auto emploi des jeunes, le Code des impôts dans son article 243, prévoit que les personnes physiques âgées de moins de 40 ans et titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement fondamental ainsi que les personnes morales et groupements constitués uniquement de ces personnes qui entreprennent une profession qui les rend passibles de la contribution des patentes, bénéficient d'un régime d'exonération fixé comme suit :

- 100% pour leur première année d'activité ;
- 50% pour leur deuxième année d'activité ;
- 25% pour leur troisième année d'activité.

Il est aussi prévu dans le Code des Investissements la possibilité d'exonération totale d'impôts pour la première année d'exercice pour toute nouvelle entreprise.

Les entreprises qui sont agréées au Code des Investissements bénéficient des avantages douaniers et fiscaux desquels les jeunes entrepreneurs peuvent également bénéficier. Parmi ces mesures, on peut retenir les dispositions relatives à la création d'activités nouvelles. Dans ce cas, il est accordé deux types d'exonération qui sont :

- une exonération pendant la durée de la réalisation des investissements fixée à trois (3) ans, des droits et taxes pour toute importation sur les matériels, machines, outillages, pièces de rechange et matériaux de construction nécessaires à la réalisation du programme agréé ;
- une exonération de cinq (05) ans et de huit (08) ans respectivement pour les investissements d'un montant inférieur ou égal à 150 millions de francs CFA et pour les investissements d'un montant supérieur à 150 millions de francs CFA sur l'impôt sur les sociétés et sur l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ainsi que sur la contribution des patentes.

Il est très difficile aujourd'hui de mesurer l'impact réel de ces mesures sur la promotion de l'emploi et plus particulièrement l'emploi des jeunes.

Aussi, le stage de qualification professionnelle qui est une disposition de la législation du travail, encourage les entreprises à engager des stagiaires. En effet, l'entreprise n'aura pas à supporter seule les allocations dues aux stagiaires, le coût est partagé à 50% entre elle et l'Etat représenté par les Services Publics d'Emplois.

Sur le plan fiscal proprement dit, il y a pour l'instant, une inexistence de mesures incitatives à l'embauche.

c. Les investissements ciblés sur le développement des métiers et emplois dans les secteurs considérés comme stratégiques et, si oui quels sont les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers ?

➤ Le projet d'Appui à la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle (ACEFOR) : il vise à améliorer la compétitivité des entreprises agricoles du secteur formel et informel en adaptant l'offre de formation professionnelle à leurs besoins de compétences. Cette amélioration de l'offre de formation professionnelle vise également à diminuer le chômage des jeunes. L'offre de formation visera les métiers para agricoles comme l'irrigation, la mécanique agricole, le conseil agricole, la gestion de l'eau, la production et la gestion des intrants, la gestion des entreprises agricoles.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) Diversifier l'offre de formation dans les deux régions visées, (ii) Améliorer la qualité de l'offre de formation par l'implication des professionnels, (iii) Contribuer en régions à l'amélioration des services d'aide à l'emploi, (iv) Faciliter la formation et l'insertion professionnelle des jeunes déplacés des régions Nord en raison du conflit.

Le coût de ce projet est de **655 millions** de francs CFA sur cinq ans (**de 2013 à 2018**) dont **9** déjà disponibles en 2014. Le financement est assuré le AFD.

➤ Le projet « Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) » : Il s'inscrit dans la recherche d'une croissance reposant sur la promotion des ressources humaines et le développement des secteurs porteurs, en particulier le secteur primaire. Il cible les jeunes ruraux de 15 à 40 ans en quête d'une situation professionnelle. Au sein de cette cible, le Projet FIER distingue deux catégories de jeunes : (i) les pré-adultes de **15-17 ans** pour lesquels des dispositifs de formation préprofessionnelle adaptés sont prévus, afin de les préparer à l'insertion ; (ii) les jeunes âgés d'au moins **18 ans** répondant à des profils ou trajectoires différents et qui seront appuyés dans leur choix soit pour initier une activité génératrice de revenus (AGR) ou promouvoir une micro entreprise rurale (MER). La population cible du Projet est estimée à **100 000 jeunes ruraux dont 50 pourcent de jeunes filles**.

Le coût total du Projet, sur une durée de **huit ans**, s'élèvent à **52,1 millions de \$EU (28,1 milliards de francs CFA)**. Le projet FIER est financé par le FIDA.

➤ Le projet « Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ) » Il vise à « renforcer les compétences pour l'employabilité et les opportunités d'emploi pour les jeunes dans des secteurs prioritaires ». Il vise spécifiquement à mettre en place des cursus de formations diplômantes et qualifiantes dans les domaines et filières sélectionnés pour améliorer l'employabilité des jeunes et des opportunités de création d'emplois pour les jeunes à travers l'entreprenariat et l'appui aux PME.

Il ciblera les jeunes scolarisés (**15 à 24 ans**) dans l'enseignement technique, secondaire et supérieur et les jeunes non-scolarisés, déscolarisés et scolarisés sans emploi (**15 à 35 ans**).

Les secteurs prioritaires retenus sont l'agroalimentaire (Production, transformation, contrôle de qualité et commercialisation de fruits et légumes et produits animaux), le BTP (construction, travaux de finition, autres), Mines et services auxiliaires (prospection, exploitation, conduite d'engins) et l'artisanat. En même temps il a également été convenu de laisser de la flexibilité

pour que le projet puisse appuyer des secteurs émergents. Le coût de ce projet est de **50 millions de dollars américains**. Le financement est assuré par la Banque Mondiale.

L'encrage institutionnel de ces trois projets est le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

d. Les appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leur activité ou à renforcer celle qu'ils ont créée :

➤ *La Taxe de Formation Professionnelle :*

La Taxe de la formation Professionnelle a été créée en 1996 pour le financement des activités du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage. Elle est calculée sur le montant brut des rémunérations, traitements, salaires et indemnités payés à l'ensemble de leur personnel par les employeurs du secteur privé et parapublic. Son taux est passé de 0,50% à 2% en 2007. En 2012, les recettes¹² attendues de la TFP étaient estimées à **4 620 000 000 FCFA**. Elle constitue aujourd'hui une ressource pérenne et la principale source de financement de la formation professionnelle.

Une partie de ces ressources est utilisée par le Fonds pour financer l'apprentissage, principalement l'apprentissage de type dual au profit des jeunes apprentis du secteur de l'artisanat. En 2012, environ **4 000 jeunes apprentis artisans** devraient bénéficier de ce dispositif contribuant ainsi à renforcer leur employabilité sur le marché de l'emploi pour un coût estimé à environ **500 000 000 FCFA**.

Le mécanisme de mobilisation de la Taxe de formation professionnelle pose cependant quelques problèmes quant à la régularité de la disponibilité de cette ressource. En effet, la taxe est collectée par les services des impôts et doit transiter par le Trésor Public avant d'arriver sur les comptes du Fonds conformément aux textes en vigueur. C'est surtout au niveau du Trésor Public que des retards sont enregistrés occasionnant ainsi des difficultés sur les capacités réelles de financement du Fonds.

En outre le Fonds ne permet de financer que les actions d'apprentissage et de formation pour les personnes en activité excluant ainsi des dizaines de milliers de jeunes qui se retrouvent sur le marché du travail sans emploi et sans qualification professionnelle.

➤ *Le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes :*

La création du Fonds¹³ National pour l'Emploi des Jeunes est intervenue le 25 août 2003 dans le cadre de l'adoption par le Gouvernement du premier Programme Emploi Jeune (PEJ) sur initiative du Président de la République de l'époque. Les ressources du Fonds servent à soutenir l'emploi des jeunes à travers : (i) le financement des programmes de création d'emplois pour les jeunes conçus et mis en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, (ii) les lignes de crédit pour le financement des investissements ou du fonds de roulement des entreprises créées par les jeunes, (iii) les lignes de crédit pour aider les jeunes à libérer leurs

¹² Cette prévision a été depuis revue à la baisse suite à la crise politico-sécuritaire que traverse le Mali.

¹³ Le Fonds est créé par la loi 03-2003/P-RM du 25 août 2003 et organisé par le décret n°03-381/P-RM du 19 septembre 2003.

apports grâce à des prêts participatifs, (iv) la mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir les risques liés aux crédits à octroyer aux projets initiés par les jeunes. Sont éligibles aux interventions du Fonds, tout jeune de nationalité malienne, résidant ou non au Mali et âgé de **21 à 40 ans** ; ou encore tout groupement de jeunes de cette tranche d'âge.

Le Fonds est administré par le Ministre en charge de l'emploi qui est assisté dans sa tâche par un Comité Technique d'Orientation et de Contrôle (CTOC). Cependant le Directeur Général de l'APEJ est l'ordonnateur du Fonds.

Dans la pratique, la création de ce Fonds a permis la mise en œuvre du Programme Emploi Jeune.

➤ ***La Taxe Emploi Jeune :***

La Taxe Emploi Jeune a été instaurée par la Loi N°08-020 du 22 juillet 2008 pour apporter une solution pérenne de financement du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes créé en 2003 en vue de financer le Programme Emploi Jeune mis en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes. Il est créé sur les mêmes bases que la Taxe de la Formation Professionnelle avec le même taux de prélèvement. Les mêmes difficultés sont rencontrées quant à sa mobilisation. Les montants mobilisés annuellement sont équivalents à ceux de la Taxe de Formation Professionnelle.

e. Les pôles d'innovation ou d'expertise tels que des incubateurs d'entreprise pour jeunes et/ou des centres de gestion et de coaching à destination des entreprises créées par des jeunes ou employant des jeunes ?

La mise en œuvre de politiques favorables à l'emploi des jeunes entreprises par le Gouvernement à travers différents mécanismes aptes au développement chez les jeunes de l'esprit d'initiative dans une dynamique entrepreneuriale est donc d'une pertinence indéniable. A cet effet, l'Etat malien a scellé un partenariat stratégique avec l'organisation internationale YES spécialisée dans le développement d'actions tendant à l'instauration de la culture entrepreneuriale en milieu jeunes. Le Sommet YES sur l'Entrepreneuriat des Jeunes au Mali organisé le 21 février 2012 à Bamako a révélé un enthousiasme juvénile et une grande réceptivité des jeunes à des actions concrètes en faveur de la formation entrepreneuriale. Cette tendance confirme la pertinence d'initiatives novatrices favorables à l'autonomisation des jeunes. Ainsi le Mali a initié à travers le Ministère de la Jeunesse un Programme National d'Incubateurs d'Entreprises pour les jeunes. A travers cette initiative les autorités ambitionnent la création, le référencement et le renforcement de **5.000 entreprises à l'horizon 2020**.

Le programme vise globalement à mettre en place les conditions pérennes et les moyens durables propices à la création au renforcement et au référencement d'entreprises pour les jeunes (hommes et femmes). De façon spécifique, il s'agira entre autres de :

- procéder à la transformation des jeunes par leur préparation mentale, comportementale et technique, et en assurant leur formation professionnelle ;
- encourager les initiatives entrepreneuriales des jeunes et faire de ceux-ci des mentors pour d'autres jeunes ;

- aider à la création de nouvelles entreprises et à la perpétuation des affaires des jeunes entrepreneurs (à travers les Energies renouvelables et les TIC);
- accompagner les jeunes dans leurs projets d'entreprises et favoriser le développement de nouvelles entreprises ;
- contribuer à la relance du Secteur privé par le renforcement des entrepreneurs jeunes mis en difficulté par les événements survenus au Mali ;
- propulser l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes ;
- favoriser la compétitivité des produits et services des jeunes entrepreneurs ;

Le programme couvre cinq (05) composantes :

- ✓ Micro finances ;
- ✓ Infrastructures ;
- ✓ Agropastorale, Santé, Energies renouvelables et TIC ;
- ✓ Renforcement des capacités et Formation Professionnelle ;
- ✓ Etudes, Suivi et Administration.

La mise en place à Bamako de la première phase dénommée « Business Incubation Space » est en cours. A l'issue de cette phase, d'une durée d'un an, 150 jeunes seront entraînés à l'entrepreneuriat grâce aux activités cohérentes des 4 volets retenus pour ce premier Projet.

Aussi, dans le programme emploi jeune PEJ (II) il est prévu le développement d'un dispositif d'appui /conseil aux jeunes entrepreneurs. Il s'agit d'apporter un appui conseil adapté pour accompagner les jeunes promoteurs pendant tout le processus à savoir depuis l'idée jusqu'à la réalisation de leurs projets, la mise en œuvre de ce programme va contribuer aussi à l'émergence des incubateurs/pépinières d'entreprises, qui seront des structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise.

f. Les chantiers à haute intensité de main d'œuvre qui ont prévu ou prévoient des mesures spécifiques d'emplois pour les jeunes et, si oui, quel en est l'ampleur :

La généralisation de la promotion de l'emploi au niveau local en tenant compte des spécificités régionales et en privilégiant le recours à la haute intensité de main-d'œuvre est un des objectifs prioritaires de la politique de l'emploi adoptée par le Gouvernement en 1999.

La promotion de l'emploi local repose en particulier sur l'utilisation de la Haute Intensité de Main d'Œuvre - HIMO - qui doit permettre : de lutter efficacement, via l'emploi, contre la pauvreté, de limiter l'exode rural, de favoriser le désenclavement des zones les plus défavorisées, de créer des infrastructures productives, etc.

Emploi local et haute intensité de main-d'œuvre sont naturellement liés. Des instruments d'action existent, il s'agit de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE), de l'Agence pour la promotion de l'Emploi des jeunes (APEJ) qui met en œuvre le Programme d'Initiatives Locales pour l'Emploi (PILE) et le Programme Multisectoriel d'Investissement Intensif à fort coefficient d'Emploi en Milieu Rural (PROMIIER).

Dans le cadre de ces programmes, des chantiers-écoles de pavage et de dallage de rues, de construction de pistes rurales, d'aménagement de marres, de plaines et de casiers rizicoles, de

périmètres maraîchers, sont mis en œuvre. Leur exécution donne lieu à des sessions de formation qui visent à permettre aux bénéficiaires de s'approprier les techniques et offre des milliers d'emplois journaliers aux populations rurales, les jeunes en particulier.

L'accompagnement des jeunes pour l'acquisition de qualifications professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail à travers la formation professionnelle (l'apprentissage, les programmes de reconversion et les chantiers écoles est assuré dans les actions à HIMO).

6. Une expérience particulièrement significative d'insertion ou d'emploi des jeunes :

Elaboré et adopté par le gouvernement de la République du Mali en 2003, le programme emploi jeune (PEJ 1) a démarré ses activités en février 2004 et a pris fin en 2008. Pour sa mise en œuvre, les interventions du programmes étaient structurés autour de 4 composantes : (i) renforcement de l'employabilité des jeunes, (ii) développement de l'entrepreneuriat des jeunes (iii) emploi rural et travaux HIMO, (iv) accès des jeunes au crédit.

a. Le public concerné :

Le programme vise à contribuer au développement économique et sociale du Mali en offrant aux jeunes de 15 à 40 ans le maximum de possibilité d'emploi tant dans le domaine de l'emploi salarié que l'auto emploi.

b. Objectifs visés :

- (i) renforcer l'employabilité des jeunes en leur offrant des possibilités d'apprentissage et de stages de professionnalisation dans les entreprises et services publics et privés et dans les ONG,
- (ii) renforcer les capacités des jeunes particulièrement celles des jeunes ruraux tout en facilitant leur accès à des emplois temporaires pendant la saison morte, à travers les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO),
- (iii) développer l'entrepreneuriat des jeunes par la promotion de la culture entrepreneuriale à travers, entre autres, les formations à la création et à la gestion d'entreprise,
- (iv) accompagner les jeunes au montage de plans d'affaires,
- (v) faciliter leur accès au financement à travers des lignes de crédit renouvelables, des subventions et des systèmes de garantie.

c. les moyens dédiés :

➤ **Financiers** : le coût total du projet est estimé à plus de 18 milliards de FCFA. Le financement a été assuré à hauteur de 96% par l'Etat, 4% par le secteur privé et 1% par les bénéficiaires.

Les mécanismes de financements de l'emploi des jeunes portent sur :

- *Guichet cofinancement pour les projets d'investissements* :

Les conditions de la convention avec les banques (financement sur les fonds APEJ et banque) : part APEJ **70%** du prêt ; part banque **30%** du prêt ; garantie APEJ à hauteur de **80%** du prêt banque ; taux **10% +15% TAF** ; durée **24 à 60 mois**.

- *Guichet financement et garantie* : condition de la convention financement sur le fonds de la banque taux **10% +15% TAF** ; durée **24 à 60 mois**.

L'APEJ garantit les crédits octroyés par les banques sur ces propres fonds dans le financement des projets à hauteur de **80%** des crédits consentis.

- *Guichet financement direct* : financement sur fonds APEJ (taux **10% +15% TAF** ; durée **24 à 60 mois**), ce guichet a pour objet la mise en place à travers l'APEJ, de lignes de crédits au sein des organismes de financement pour financer les investissements et/ou les fonds de roulement des entreprises créées par les jeunes tout en respectant les conditions générales de la banque.

d. Les acteurs concernés (publics, privés, société civile, centraux, territoriaux...)

La politique de promotion de l'emploi fait intervenir tous les acteurs (les partenaires institutionnels, privés, la société civile les collectivités locales constituées des régions, cercles et communes).

e. les dispositifs mis en œuvre (dans le cadre des institutions existantes ou selon des modalités spécifiques aux publics concernés et objectifs visés) ?

f. les premiers résultats atteints :

Il ressort de l'évaluation du PEJ (1) que les résultats suivants ont été atteints :

- en matière de renforcement de l'employabilité des jeunes, les qualifications professionnelles de **6592** jeunes ont été renforcées à travers les stages de qualifications et les formations professionnelles, et les **4000** jeunes ont été placés en stage de formation professionnelle dans les différents départements ministériels et les collectivités territoriales. D'où **10592** jeunes, soit un taux de réalisation de **84,76%** pour la composante.
- Dans le cadre du développement de l'esprit d'entreprise, **5625** jeunes ont été formés à l'utilisation des outils comme CREE-GERME etc et **3556** plans d'affaires ont été élaborés par des jeunes et transmis aux institutions financières pour financement et/ou garanti. Ce qui représente respectivement un taux de réalisations de **22,50%** et **44,45%**.

- Dans le domaine de l'emploi rural, on dénombre **1496** emplois directs et **1131** emplois indirects créés. Par ailleurs, **183** jeunes ont été installés dans l'agro-entrepreneuriat, **4094** personnes formées à la méthode HIMO, **287 ha** de forêts aménagés, et restaurées, **37 km** de piste rurale aménagées. En plus comme réalisation non prévues, **2,312 km de voie** ont été pavées et **6,74 km** de trottoirs dallés.

- En ce qui concerne la facilité d'accès des jeunes au crédit, **1521 projets** ont été financés et garantis.

g. Les potentialités de généralisation et/ou de démultiplication :

Les actions de promotion de l'emploi en général, celui des jeunes en particulier doivent bénéficier à tous sur l'ensemble du territoire national. C'est pourquoi, la politique nationale de l'emploi en a fait un objectif prioritaire pour faire en sorte que les jeunes des milieux urbains ne soient pas les bénéficiaires privilégiés. Le niveau local et régional qui concentre majoritairement les jeunes ruraux, bénéficient alors d'actions dans le cadre de travaux à HIMO.

Les projets de construction de pistes rurales, d'aménagement de marres, de périmètres rizières irrigués, de pavage de rues dans les centres urbains qui donnent lieu à l'exploitation de carrières artisanales, de valorisation de l'élevage (pisciculture, embouche bovine...) pour ne citer que ceux-ci peuvent être expérimentés dans tout le pays.

Conclusion :

a. Perspectives :

- Améliorer la performance des dispositifs de promotion d'emploi par une meilleure coordination et des contrôles appropriés ;
- Améliorer l'employabilité de la main d'œuvre par des formations adéquates tenant compte des réalités du marché du travail ;
- Améliorer l'accès à la formation à travers la diversification des dispositifs de formation afin de prendre en compte les spécificités des différents publics cibles ;
- Mobiliser les ressources financières suffisantes pour assurer un financement adéquat du secteur de la formation professionnelle.

b. Les partenariats existants avec d'autres pays et les domaines d'intervention :

Des partenaires techniques et financiers sont engagés dans le développement national à travers plusieurs secteurs. S'agissant du domaine de l'emploi, on citera :

- **DANIDA**, la Coopération avec le royaume de Danemark, de 2007 à 2013 avec le PAPESPRIM. Une convention vient d'être signée le 28 janvier 2014 pour un montant de 25 milliards de FCFA dans le cadre du Projet d'Appui à la Croissance économique et promotion de l'emploi stimulé par le secteur privé (PACEPEP), il s'agit de soutenir le développement du secteur privé. Ce programme est mis en œuvre par le Conseil National du Patronat du Mali.
- **La Coopération Suisse** dans le domaine de la formation professionnelle pour l'insertion ;
- **La Coopération avec le Grand-Duché du Luxembourg** (LUXDEV), dans le domaine des travaux à HIMO et la formation professionnelle (PEJHIMO et PAFIP) ;
- **L'USAID**, pour le projet d'appui à l'emploi des jeunes (PAJE Niéta) avec un financement de 25 millions de dollar ;
- **La Banque Mondiale** pour le développement des filets sociaux à travers des transferts monétaires ;
- **La Coopération française à travers l'AFD** concernant l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la formation professionnelle (Projet ACEFOR).
Compte-tenu du contexte, et en particulier du nombre important de jeunes déplacés des régions du nord Mali en régions sud, *il est proposé qu'une composante complémentaire (visant des résultats rapides) soit intégrée au projet ACEFOR ; cette composante aurait pour objectif de former sur une période de 2 ans 1000 jeunes, notamment déplacés des régions du nord, sur des compétences de base aux métiers du BTP (formations qualifiantes sur **6 mois ou 9 mois** selon les filières, par le biais de conventions entre le MEFP/les Conseils Régionaux et des centres de formation agréés existants en régions de Ségou, Sikasso, Bamako et Mopti). Le budget estimé pour cette composante est **655 000 000 FCFA**.*

○ **FIDA** à travers le Projet Formation Professionnelle, Insertion appui à l'Entreprenariat des jeunes Ruraux. Le coût du projet est estimé à **28,1 milliards FCFA** sur huit ans.

b. Les attentes concernant une possible coopération et mutualisation inter-pays :

La coopération et la mutualisation inter-pays dans les différents domaines de développement doivent être soutenues et encouragées. Qu'il s'agisse de coopérations nord-sud ou sud-sud, il est important pour nos économies respectives d'initier et de développer les relations mutuelles afin de renforcer le développement dans les secteurs productifs.

Pour le domaine spécifique de l'emploi, l'accent doit être davantage mis sur ces formes de coopération pour une mutualisation des ressources et des compétences. /.

Bibliographie

- CERCAP (Novembre 2012), *Analyse des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes au Mali*
- APEJ (Mai 2013), *Etude de faisabilité de projets pilotes pour l'emploi des jeunes au Mali*
- MEFP, *Politique Nationale de l'Emploi*
- MEFP (Juillet 2009), *Politique National de Formation Professionnelle*
- MEFP (2011), (Document Cadre du Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
- CPS, (Mars 2014) ,*14ème Revue des projets/programmes du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle*
- MEFP (Mai 2011), *Programme Emploi Jeune*
- ANPE (2010), *Rapport EPAM*